

## RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : LIQUIDE A FUMEE ARTIFICIELLE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Formulation liquide employée pour produire une fumée artificielle utilisé dans le milieu du spectacle événementiel, des formations professionnelles, des exercices de sécurité....  
Usage professionnel et grand public

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROGALVA ENERGIES  
25 rue de Saulx les Chartreux  
91165 CHAMPLAN cedex - France  
Tél : 01 69 34 46 50 - Fax : 01 69 09 02 77

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur du Produit	%	Classification selon le règlement CE n° 1272/2008 (CLP)
2,2'-(ETHYLENEDIOXY)DIETHANOL	(n° CAS) 112-27-6 (Numéro CE) 203-953-2 (N° REACH) 01-2119438366-35	14 - 26	Non classé
MONOPROPYLENE GLYCOL	(n° CAS) 57-55-6 (Numéro CE) 200-338-0 (N° REACH) 01-2119456809-23	4-8	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation :	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau :	Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire :	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise..

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés :	Eau en jet direct.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :	Dégagement possible de fumées toxiques
---	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie :	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
--------------------------------	--

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence :	Ventiler la zone de déversement
------------------------	---------------------------------

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection :	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
----------------------------	--

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage :	Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations :	Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :	Assurer une bonne ventilation du poste de travail Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène :	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :	Stocker à des températures supérieures à 0°C et inférieures à 50°C. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière.
--------------------------	--

Température de stockage : 0 - 50 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains :	Gants de protection
Protection oculaire :	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps :	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires :	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
Contrôle de l'exposition de l'environnement :	Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur :	Incolore. Jaune , bleu
Odeur :	Aucune
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	7 - 8
Vitesse d'évaporation relative (l'acétatebutylique=1):	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Non applicable
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	100 - 290 °C
Point d'éclair :	> 175 °C
Température d'auto-inflammation :	370 °C
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Masse volumique :	1018 kg /m <sup>3</sup> à 20°C.
Solubilité :	Soluble dans l'eau. Partiellement soluble dans les solvants organiques par la présence de dérivé glycolique
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  
Réagit violemment au contact des agents oxydants.  
Réagit au contact des acides forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.  
 La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	non classé
<b>MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg / kg
<b>2,2'-(ETHYLENEDIOXY)DIETHANOL (112-27-6)</b>	
DL50 orale rat	> 15 000 mg / kg
DL50 cutanée rat	> 22 000 mg / kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé pH: 7 - 8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non classé pH: 7 - 8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Non classé
Danger par aspiration :	Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

<b>MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)</b>	
CL50 poisson 1	> 500 mg/l 96h
<b>2,2'-(ETHYLENEDIOXY)DIETHANOL (112-27-6)</b>	
CL50 poisson 1	10000 mg/l <i>Leuciscus idus</i> (Ide); 48h
CL50 poissons 2	5000 mg/l 24h
ErC50 (algues)	10000 mg/l <i>Daphnie</i> ; 24h
NOEC (aigu)	320 mg/l <i>Pseudomonas putida</i> ; 16h

### 12.2. Persistance

<b>MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)</b>	
Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable
Biodégradation :	> 70 % durée d'exposition 28jours
<b>2,2'-(ETHYLENEDIOXY)DIETHANOL (112-27-6)</b>	
Persistance et dégradabilité:	Pas facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>2,2'-(ETHYLENEDIOXY)DIETHANOL (112-27-6)</b>	
Potentiel de bioaccumulation :	Elevé

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) :	Non applicable
N° ONU (IMDG) :	Non applicable
N° ONU (IATA) :	Non applicable
N° ONU (ADN) :	Non applicable
N° ONU (RID) :	Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) :	Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADR</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) :	Non applicable
<b>IMDG</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :	Non applicable
<b>IATA</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :	Non applicable
<b>ADN</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) :	Non applicable
<b>RID</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (RID) :	Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) :	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) :	Non applicable
Groupe d'emballage (RID) :	Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :	Non
Polluant marin :	Non
Autres informations :	Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre	Aucune donnée disponible
- Transport maritime	Aucune donnée disponible
- Transport aérien	Aucune donnée disponible
- Transport par voie fluviale	Aucune donnée disponible
- Transport ferroviaire	Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

